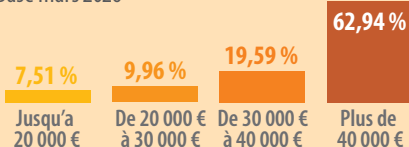


Points de retraite

Régimes	Médecin	Conjoint collaborateur	Conjoint survivant	Nombre de points max/an	Taux de réversion
Base	0,6599 €	0,6599 €	0,3563 €	557 + 25	54 %
Complémentaire	77,14 €	77,14 €	46,28 €	11,52	60 %
ASV	11,82 €	-	5,91 €	27 + 9,5	50 %

Répartition des médecins en cumul retraite/activité libérale selon la tranche d'allocation versée

Base mars 2026



Retraite moyenne versée aux médecins cumulant retraite et activité libérale **42 921 € par an** avant prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA et impôts).

Flux prévisionnels CARMF • Régime de base compris

3 087 M€
Cotisations

+ 3,4 %

3 877 M€
Prestations

+ 4,9 %

Réserves* • Les réserves du régime de base sont gérées par la CNAVPL depuis 2004

4 237 M€ Complémentaire + 533 M€ ASV + 680 M€ Invalidité-décès = 5 450 M€

* Valeur comptable

Fonds d'action sociale

2,80 M€

1939 bénéficiaires :
1878 allocataires ou prestataires (dont 1801 secours forfaitaire) et 61 cotisants.

Remises

3,35 M€

de remises en commission de recours amiable 2025.

Prestations • Allocations

Indemnités journalières en cas d'invalidité temporaire (à partir du 91 ^e jour de l'arrêt de travail)		
Revenus nets d'activité indépendante 2024		
≤ 48 060 €	de 48 061 € à 144 179 €	≥ 144 180 €
Médecin de moins de 62 ans		
65,84 €	1/730 ^e des revenus	197,51 €
Médecin de plus de 62 ans		
Maximum 65,84 €	Maximum 1/730 ^e des revenus	Maximum 197,51 €
Minimum 32,92 €	Minimum réduction de 50 %	Minimum 98,76 €
Rente annuelle en cas d'invalidité totale et définitive		
Meilleurs revenus des trois dernières années		
≤ 48 060 €	de 48 061 € à 144 179 €	≥ 144 180 €
Médecin		
23 662 €	Variable selon les revenus	31 549 €
Majorations pour conjoint +35 % (sous conditions)		
Majorations par enfant à charge		
8788,52 €		

Assurance décès (moyenne annuelle)
Indemnité décès

71500 € versés en cas de décès d'un médecin cotisant non retraité, à jour de ses cotisations ou titulaire de la pension d'invalidité et âgé de moins de 75 ans.

Rente conjoint survivant

Au conjoint jusqu'à 62 ans : de 8 557,20 € à 17 114,40 €, majorée de 10 % si trois enfants avec le médecin.

Rente par enfant

10 078,48 € à l'enfant orphelin de père ou de mère.
17 114,40 € à l'enfant orphelin de père et de mère (jusqu'à 21 ans ou 25 ans s'il poursuit des études).

Chiffres Capimed

3,40 %

Rendement pour les cotisations versées en 2025

23,01 €

Coût d'acquisition du point

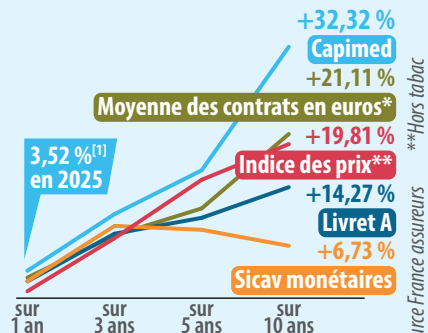
2,2185 €

Valeur du point

Classes de cotisations

	Option A	Option B
Classe 1 (minimum)	1 569 €	3 138 €
Classe 5 (exemple)	7 845 €	15 690 €
Classe 10 (maximum)	15 690 €	31 380 €

Rendements moyens comparés



[1] Rendement moyen attribué en 2025 sur l'ensemble des contrats Capimed.

Répartition des cotisants Capimed

59 %

41 %

Généralistes
Spécialistes

Chiffres clés 2026

Chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2026, sauf mention contraire.

46 rue Saint-Ferdinand
75841 Paris Cedex 17
☎ 01 40 68 32 00
✉ carmf@carmf.fr

Effectifs

126 570

Cotisants, y compris cumuls

Âge moyen 51,44 ans

97 965

Retraités, y compris cumuls

Âge moyen 75,51 ans

14 939

Cumuls retraite/activité libérale

Âge moyen 72,88 ans

644

Conjoints collaborateurs

3 177

Conjoints collaborateurs retraités

24 472

Conjoints survivants retraités

Âge moyen 56,97 ans

Âge moyen 74,95 ans

Âge moyen 81,41 ans

2 480

Bénéficiaires du régime invalidité-décès

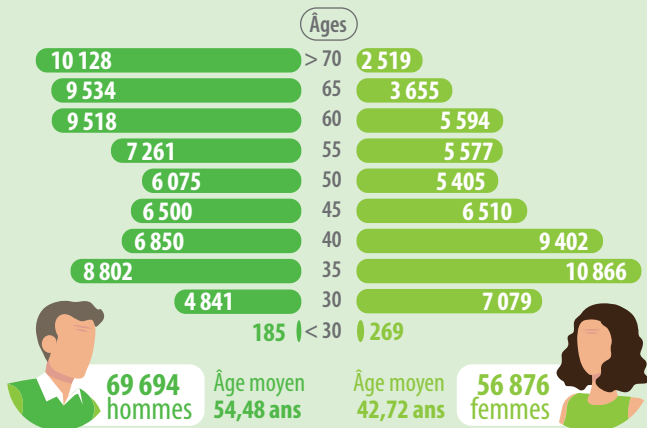
1 039

Adhérents Capimed

Âge moyen 60,21 ans

Pyramide des âges des 126 570 cotisants

Médecins ou assimilés, y compris cumul - Âge moyen : **51,44 ans**



Base de calcul des cotisations

Régimes	Assiettes	Taux et montants	Cotisations maximales
Base (provisionnel) Secteurs 1, 2 et non conventionnés	Revenus nets d'activité indépendante 2024 ^{[1][3]}		
	Tranche 1 : jusqu'à 48 060 € (1 PASS) ^[2]	8,73 %	4 196 €
	Tranche 2 : jusqu'à 240 300 € (5 PASS) ^[2]	1,87 %	4 494 €
	Total		8 690 €
Complémentaire Secteurs 1, 2 et non conventionnés	Revenus nets d'activité indépendante 2024		
	Dans la limite de 168 210 € (3,5 PASS) ^[2]	11,8 %	19 849 €
ASV Part forfaitaire	Secteur 1	1 917 €	—
	Secteur 2	5 751 €	—
ASV Part ajustement	Revenu conventionnel 2024 plafonné à 240 300 € (5 PASS) ^[2]		
	Secteur 1	1,3333 %	3 204 €
	Secteur 2	4,00 %	9 612 €
Invalidité-décès Secteurs 1, 2 et non conventionnés	Revenus nets d'activité indépendante 2024		
	Revenus ≤ 48 060 € (1 PASS) ^[2]	626 €	—
	Revenus de 48 060 € (1 PASS) ^[2] à 144 179 € (3 PASS) ^[2]	Variable ^[4]	—
	Revenus ≥ 144 180 € (3 PASS) ^[2]	1 010 €	—

[1] Pour le régime de base, les cotisations provisionnelles sont recalculées, à l'exception de celles de la première année, en fonction des revenus nets d'activité indépendante 2025 lorsque ceux-ci sont connus. [2] PASS : plafond annuel de Sécurité sociale à 48 060 € au 1^{er} janvier 2026. [3] Hors participation de l'Assurance maladie à la cotisation des médecins en secteur 1 (compensation CSG). [4] Part fixe + part variable maladie + part variable invalidité = 434 € + (revenu × 0,32 %) + (revenu × 0,08 %).

Exemples de cotisations en fonction des revenus 2024

Revenus	30 000 €	60 000 €	90 000 €	240 300 €
Total secteur 1 ^[1]	9 018 €	14 499 €	19 051 €	31 979 €
Total secteur 2	14 297 €	21 223 €	26 644 €	44 912 €

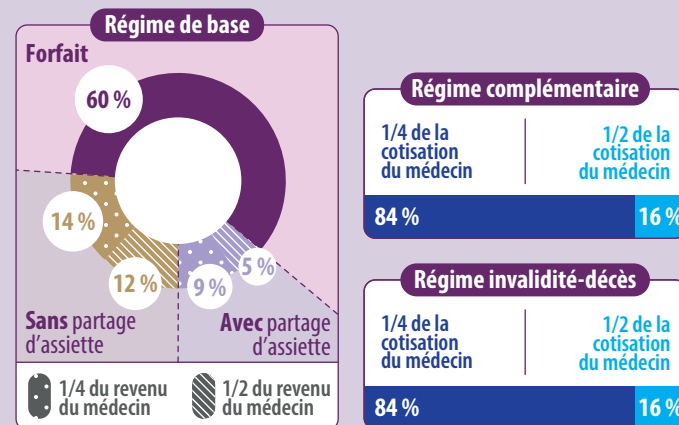
[1] Tenant compte de la participation des caisses maladie à la cotisation des médecins en secteur 1 (compensation CSG).

Barème des dépenses

Régime complémentaire	
Revenus imposables du médecin de l'année 2025	Taux de dépense
Jusqu'à 6 100 €	100 %
De 6 101 € à 14 300 €	75 %
De 14 301 € à 23 100 €	50 %
De 23 101 € à 32 500 €	25 %
Au-delà de 32 500 €	0 %
Régime des allocations supplémentaires de vieillesse	
Revenus médicaux libéraux nets 2024	Taux de dépense
Inférieurs ou égaux à 15 000 €	100 %

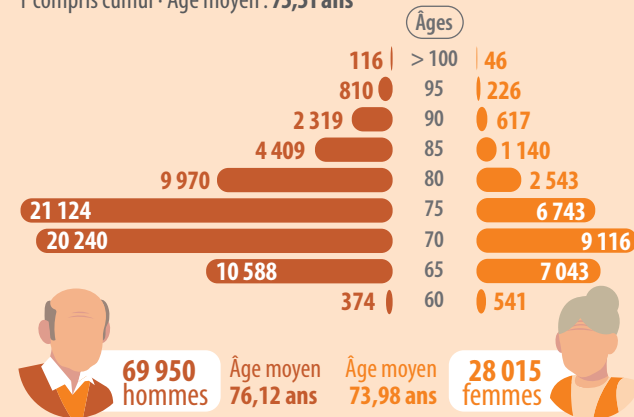
Répartition des 644 conjoints collaborateurs

En fonction du choix d'assiette de cotisation



Pyramide des âges des 97 965 retraités

Y compris cumul - Âge moyen : **75,51 ans**



Allocations mensuelles moyennes par régime

Base mars 2026

Régime	Montant	Taux
Base	678 €	23 %
Complémentaire	1 358 €	45 %
ASV	971 €	32 %
Total des 3 régimes	3 007 € / mois^[1]	
Base	152 €	12 %
Complémentaire	707 €	56 %
ASV	404 €	32 %
Total des 3 régimes	1 264 € / mois^[1]	

Cotisation et retraite moyennes annuelles

Régimes	Cotisation moyenne ^[2]		Retraite moyenne ^[1]
	Secteur 1	Secteur 2	
Base	4 093 € ▶ 23 %	6 195 € ▶ 21 %	8 137 € ▶ 23 %
Complémentaire	10 347 € ▶ 59 %	12 774 € ▶ 43 %	16 308 € ▶ 45 %
ASV	3 085 € ▶ 18 %	10 488 € ▶ 36 %	11 659 € ▶ 32 %
Total	17 526 €	29 456 €	36 104 €

[1] Avant prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA) et impôts, base janvier 2026. [2] Compte tenu de la participation des caisses maladie à la cotisation des médecins en secteur 1 (compensation CSG).